

Communications du Comité centrale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1922)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Assemblée des Délégués et Assemblée générale à Fribourg

les 8 et 9 juillet 1922

ORDRE DU JOUR:

- | | |
|---|---|
| <p>1° Procès-verbal de la dernière Assemblée générale.</p> <p>2° Rapport annuel.</p> <p>3° Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués.</p> <p>4° Rapport des comptes et rapport des réviseurs.</p> <p>5° Nomination de deux réviseurs et de deux suppléants.</p> <p>6° Cotisation annuelle.</p> <p>7° Budget.</p> <p>8° Rapport du Comité central (Réorganisation de la Société, Conférence des Présidents, Prescriptions établies pour nos membres: jurys, concours, expositions, etc.)</p> | <p>9° Nominations statutaires.</p> <p>10° Rétablissement de la Section de Munich.</p> <p>11° Candidats.</p> <p>12° Caisse de secours.</p> <p>13° Convention avec le Kunstverein (Turnus).</p> <p>14° Pro Campagna (participation de notre société).</p> <p>15° Nomination de deux membres d'honneur.</p> <p>16° Propositions Section Saint-Gall: 1° Modification des statuts (v. page 45). 2° Proposition concernant information insuffisante des membres de la Société par l'Art Suisse (voir page 45).</p> <p>17° Divers.</p> |
|---|---|

Assemblée des délégués

le Samedi 8 juillet, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel Suisse
et

Assemblée générale

le dimanche 9 juillet, à 11 heures du matin, à la Salle du Grand Conseil,
(Hotel de Ville) Fribourg.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Séance du 22 avril 1922, à Olten.

Présents: MM. Righini, Hermenjat, Mayer, Liner, Bocquet, Blailé, Stauffer.

Le Président central ouvre la séance en consacrant des paroles touchantes à la mémoire des deux excellents collègues que nous venons de perdre: Wilhelm Balmer et August Heer.

M. Liner est entré en fonction de trésorier central le 13 février. Décharge complète est donnée à l'ancien trésorier central M. Righini. M. Liner tient à remercier M. Schwarz de ses grands mérites de collaborateur dans l'administration de nos finances.

Le Président central rapporte sur les événements quant au concours pour le nouvel écu et mentionne les circonstances qui l'ont amené à écrire le 27 février 1922 à M. le conseiller fédéral Musy au sujet des difficultés surgies après la décision du jury. Le président a informé de ses démarches le Comité central (le 28 février) et les Sections (le 9 mars).

Conférence du Comité du Kunstverein et de la délégation de notre Comité central quant à la réorganisation du Turnus.

La lettre du 14 mars 1922, orientant les membres du Comité central sur la convention avec le Kunstverein quant au Turnus, a depuis été publiée dans l'Art suisse No 2/4 (février-avril 1922) pages 28/29.

Estampe 1922. M. Kreidolf a bien voulu se charger de l'estampe 1922. On tombe d'accord de fixer l'édition à 600 exemplaires. L'estampe sera imprimée par M. Hubacher, Berne. L'expédition sera effectuée aux membres passifs ayant payé la cotisation aussitôt que le trésorier central en sera entièrement orienté.

Fédération des Intellectuels. On prend note de ce que l'assemblée des délégués de la Fédération, le 11 février à Berne, a chargé son comité de faire valoir la proposition de notre délégation (voir l'Art suisse No 2/4, pages 31/32).

Caisse de secours. En vue de l'assemblée générale de la Caisse de secours MM. Righini et Röthlisberger sont priés de garder leurs charges au sein du comité central de la Caisse. On procède à la nomination des 2 délégués de notre société dont l'un doit représenter la Suisse allemande, l'autre la Suisse romande. Sont nommés délégués M. Liner et M. Blailé.

Dans sa lettre du 8 avril 1922 le président de la Caisse demande à notre société (comme au Kunstverein) que nous traitons les non-accomplissements des devoirs de nos membres envers la Caisse de secours comme les non-accomplissements des devoirs statutaires de nos membres. Le Comité central approuve ce point de vue et propose à l'assemblée générale de l'accepter. C'est le moins que nous pouvons faire pour rendre efficaces les efforts de la Caisse de secours.

Le Syndicat des artistes et artisans d'art de Genève demande à être admis membre de la Caisse de secours. L'assemblée générale de la Caisse décidera cette question et fixera la cotisation que le Syndicat aura à payer et s'occupera des conditions que les membres du syndicat auront à remplir pour être admis.

15e Exposition nationale à Genève 1922. La durée de l'exposition est fixée du 3 septembre jusqu'à 8 octobre. Le délai pour l'annonce des œuvres est fixé pour le 20 juin; nous tâcherons de le faire prolonger jusqu'au 30 juin. Les œuvres doivent arriver à Genève du 10 juillet au 25 juillet; nous demanderons le prolongement pour le 30 juillet.

On traite la question de la nomination des 2 jurys, l'un pour les œuvres de peinture et d'art graphique, l'autre pour la sculpture et l'architecture. Pour chaque jury les exposants nommeront 4 artistes. Les jurés de peinture seront nommés par les peintres, les jurés de sculpture seront nommés par les sculpteurs. On fera voter les sections les propositions pour les 2 jurys, ainsi que les propositions pour les noms des 10 artistes qui auront le privilège de pouvoir présenter 5 œuvres au lieu de 2. Nous espérons que cette votation sera concluante et nous dispensera de la convocation d'une assemblée des délégués.

Assemblée des délégués et assemblée générale 1922. Le lieu et la date des 2 assemblées sont fixés au 8 et 9 juillet à Fribourg.

Le Comité central prend connaissance du fait que la direction des Chemins de fer fédéraux a bien voulu nous remettre la somme de fr. 779.10 comme remboursement des frais de retour des œuvres destinées à l'Exposition 1921 de notre société. Nous sommes très contents de pouvoir communiquer à nos collègues cette agréable nouvelle.

Pro Campagna. Cette société demande notre collaboration. Les maisons qui vont être bâties sous les auspices de la Pro Campagna doivent toutes obtenir quelque ornement artistique. Notre société devrait se charger de trouver les artistes qualifiés pour l'exécution de ces commandes. Nous serions donc en état de donner chaque année à quelques-uns de nos artistes un certain nombre de modestes commandes. Le Comité central est d'accord que c'est bien dans l'intérêt de nos membres, si la société se prête à cette collaboration. La Pro Campagna voudrait en outre que notre société s'associe à elle en qualité de membre collectif payant une cotisation de frs. 100.—. Le Comité central est unanime à proposer à l'assemblée générale notre participation à la Pro Campagna, pourvu qu'à la date de l'assemblée générale nous aurons déjà vu exécuté par nos membres quelques-unes de ces commandes.

Réorganisation de la Société. Les délibérations de la sous-commission ont démontré la grande difficulté de cette entreprise et surtout la diffi-

culté de faire des propositions concises pour la société entière. A la séance d'aujourd'hui les différentes et nombreuses propositions se sont cristallisées en une déclaration de principes de M. Bocquet:

Un lieu unira les différentes organisations d'ordre artistique tout en laissant à chacune son autonomie. Elles formeront cependant un groupement de forces en vue de défendre les intérêts collectifs, artistiques et économiques —

et en une communication aux sections proposée par M. Liner et acceptée par le Comité central:

Tous nos efforts tendront à rendre notre société toujours plus forte et influente. Nous chercherons à fortifier la position économique de nos membres tout en respectant en premier lieu la qualité artistique. Les efforts pour une réorganisation économique doivent se faire d'abord au sein des sections. La société entière profitera des expériences ainsi faites pour les adopter au besoin de la société en son ensemble (développement du secrétariat central).

Assemblée générale.

Propositions de la Section de Saint-Gall. 1°. Modification de l'art. 31 des statuts — ne peut pas être prise en considération, puisque toute proposition tendant à modifier les statuts doit être transmise préalablement au Comité central quatre mois avant l'assemblée générale. (Date de la proposition section Saint-Gall: 29 mai 1922.)

2e proposition: L'information des membres de la société par l'Art suisse ne nous contente pas. Le Comité central est prié de chercher les moyens d'aviser les membres directement (circulaires) en cas urgents (par exemple Exposition nationale 1922).

15^e Exposition Nationale des Beaux-Arts à Genève

(Bâtiment électoral et Musée Rath)

3 septembre — 8 octobre 1922.

Le délai pour l'annonce des œuvres, fixée premièrement pour le 20 juin, a été prolongé jusqu'au 30 juin, selon une information que nous avons reçue du Département de l'Intérieur.